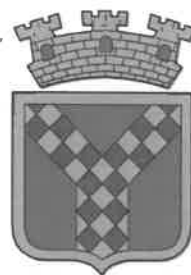


NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Paulhan

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

A compter de 2024, la commune de Paulhan, s'est portée volontaire pour participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U). Nouvelle présentation visant à la fois à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Les informations sont sur un seul et même document dont le contenu a été revu afin de disposer d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques).

Le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026 pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.

La commune de Paulhan vote pour la troisième fois en 2026 un Compte Financier Unique. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte financier unique 2025. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Présentation générale du compte financier unique

Ce document collaboratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Tout comme le budget principal, il comporte deux sections, la section de fonctionnement, qui correspond à la gestion des affaires courantes de la commune, et la section d'investissement, qui a vocation, par la programmation des dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tourné vers l'avenir.

Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et article.

RESULTATS 2025 :

Pour mémoire, les crédits inscrits au budget 2025 étaient les suivants, y compris virements de crédits et décisions modificatives :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 685 555.00€	4 685 555.00€
Investissement	2 998 047.00€	2 998 047.00€

L'exécution du budget 2025 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement (A)	3 624 945.68€	4 424 803.09€	799 857.41€
Investissement (B)	2 419 193.95€	1 011 296.80€	- 681 679.68€
Excédent de fonctionnement reporté de 2024 (C)			679 919.85€
Excédent d'investissement reporté de 2024 (D)			726 217.47€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 Fonctionnement (A)+(C) = (E)			1 479 777.26€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 Investissement (B)+(D)=(F)			-681 679.68€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 (E)+(F)			798 097.58€

La répartition des principales recettes et dépenses des deux sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

Précisions : Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Elles sont équilibrées.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

❖ Les dépenses de fonctionnement

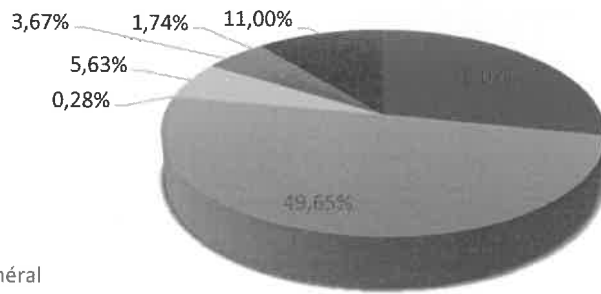
Les principales dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Le total des dépenses s'élève à **3 624 946€** contre 3 749 569€ en 2024, soit une diminution d'un peu plus de 3%.

Tableau des dépenses de fonctionnement 2025 par chapitre :

Chapitre	Libellé	BP 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025
			Mandats émis
011	Charges à caractère général	1 481 455 €	1 015 741 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 985 800 €	1 799 771 €
014	Atténuation de produits (reversement de produit de fiscalité)	10 500 €	10 277 €
65	Autres charges de gestion courante	222 800 €	204 248 €
66	Charges financières	151 000 €	133 034 €
67	Charges spécifiques	1 000 €	0 €
68	Dotations aux provisions	71 000 €	63 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 923 555 €	3 226 071 €
042	Dotations aux amortissements	176 790 €	398 874 €
023	Virement à la section d'investissement	585 210 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		762 000 €	398 874 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		4 685 555 €	3 624 946 €

👉 Des dépenses de fonctionnement moins élevées que prévues par rapport au budget primitif.



- 011-Charges à caractère général
- 012-Charges de personnel et frais assimilés
- 014-Atténuation de produits (reversement de produit de fiscalité)
- 65-Autres charges de gestion courante
- 66-Charges financières
- 68-Dotation aux provisions
- 042-Dotations aux amortissements

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance, location et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant ainsi que les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de voirie. Il s'élève à **1 015 741€** contre 1 403 583€ en 2024, soit une baisse de plus de 38%.

Les dépenses en carburants (24 200€) et en eau (42 000€) demeurent stables en 2025.

En ce qui concerne le coût de l'électricité (144 000€), après une baisse de 20% entre 2023 et 2024, la dépense est stable en 2025. Les mesures de réduction de consommation poursuivies en 2024 par la commune (changement des ampoules, extinction éclairage public, etc.) permettent la maîtrise de ce coût.

Malgré une sinistralité importante sur le lot flotte automobile, le coût global des assurances (79 000€) est stable également, grâce à une actualisation du parc immobilier.

Dans l'ensemble, les **augmentations** les plus sensibles sont les dépenses :

- **Dépenses de nettoyage des locaux** : 20 368€, dont 5 500€ pour l'intervention à l'école Arc-en-Ciel d'une société extérieure pour assurer le remplacement du personnel absent ;
- **Frais de location** : 21 710, 4 045€ location exceptionnelle d'un appareil de climatisation pour l'école maternelle en juin 2025 ;
- **Tailles des arbres** : 6 816€ ;
- **Contrats** : augmentation prévue au BP, 38 244€, (Urbanisme/ccc 23 000€, dératisation 11 800€, frelons 490€) ;
- **Frais expertise** : 779€, hausse des absences pour raison de santé ;

- **Petit matériel** : augmentation **prévue au BP, 65 049€**,
Les dépenses en carburants (24 200€), en eau (42 000€) et en électricité (144 000€) demeurent stables en 2025, tout comme les coûts d'assurance (79 000€).

Les autres dépenses de ce chapitre ont augmenté plus modérément et sont plus en adéquation avec l'inflation et conformément aux prévisions budgétaires 2025.

On constate également des **diminutions** :

- **Coût du gaz** se confirme : 76 790€ ;
- **Intérêts d'emprunt** : baisse en partie liée à l'indexation sur le **taux du Livret A 133 034€** ;
- **Dépenses d'entretien** : sinistralité moins importante sur les bâtiments 99 794€ ;
- **Location de matériel** : 46 068€ : l'acquisition de la **balayeuse, de la Yaris** ont permis de réduire de **41% les frais de locations de matériel roulant** ;
- **Frais d'actes de contentieux** 22 032,35€ ;
- **Taxe foncière** : 14 680€, grâce à la demande de dégrèvement déposée par la commune concernant l'actualisation de la classification des propriétés communales
 - Remboursement de 3 015 € au titre l'année 2024 et 2 905 € pour 2025
 - Economie **perenne** suite à la mise à jour fiscale
- **Alimentation** : 1 733€ ;
- **Fournitures administratives** : 4 419€.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent **1 799 771€** en 2025 contre 1 815 345€ en 2024, soit 1% de moins, les principales causes de cette diminution sont :

❑ **Montant voté au budget primitif 2025 : 1 985 800€**

Ces prévisions anticipaient l'attribution d'une prime à part variable, comme prévu par la délibération du RIFSEEP, attribuée à l'ensemble des agents municipaux, en fonction des critères de valeur professionnelle définis en groupes de travail (élus + responsables de service).

❑ Ces dépenses comprennent les évolutions suivantes :

↑ Le paiement d'heures supplémentaires en 2025 : **1 191 heures** soit un total de 29 183€

↑ Nouveautés 2025 : ISFE Police

↑ Des avancements de carrière : Glissement vieillissement Technicité

↑ Augmentation du taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portée de 31,65% à 34,65% ;

↑ Mise en place du C.I.A. (part variable de RIFSEEP)

↓ Meilleure organisation et rationalisation des remplacements du personnel absent

↓ L.D.F 2025 a instauré l'indemnisation des fonctionnaires en maladie ordinaire à 90% (au lieu de 100%) du traitement à compter du 01/03/25

↓ Mutation/recrutement au sein du service police

La part des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de **55,79%**, contre 50.57% en 2024.

💡 **L'augmentation du poids des charges de personnel** ne traduit pas un dérapage de la masse salariale, mais résulte mécaniquement de l'effort de maîtrise des autres dépenses de fonctionnement. En contractant nos charges à caractère général pour assainir nos finances, la part relative du personnel — par nature plus rigide — augmente dans notre budget global.

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Cette dépense correspond à une **atténuation de produit liée à la taxe d'habitation sur les logements vacants**, et plus précisément aux **exonérations, dégrèvements ou annulations** portant sur cette taxe, pour un montant de **10 277€** en 2025.

La commune compense une partie d'un impôt qui n'est finalement pas payé par le contribuable.

4) Les autres charges de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre s'élève à **204 248€** en 2025, il regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), les frais et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

A la vue du besoin du CCAS, en 2025, le virement au CCAS a été de **20 000€**.

5) Les charges financières (chapitre 66)

D'un montant de **136 942€** en 2025, contre 157 257€ en 2024, cette baisse des intérêts d'emprunt est due en partie à la baisse du taux du livret A.

6) Provisions (chapitre 68)

Le chapitre 68 s'élève à **63 000€** en 2025. Il correspond aux provisions pour risques, destinées à couvrir des charges ou pertes potentielles dont la survenance est incertaine mais probable.

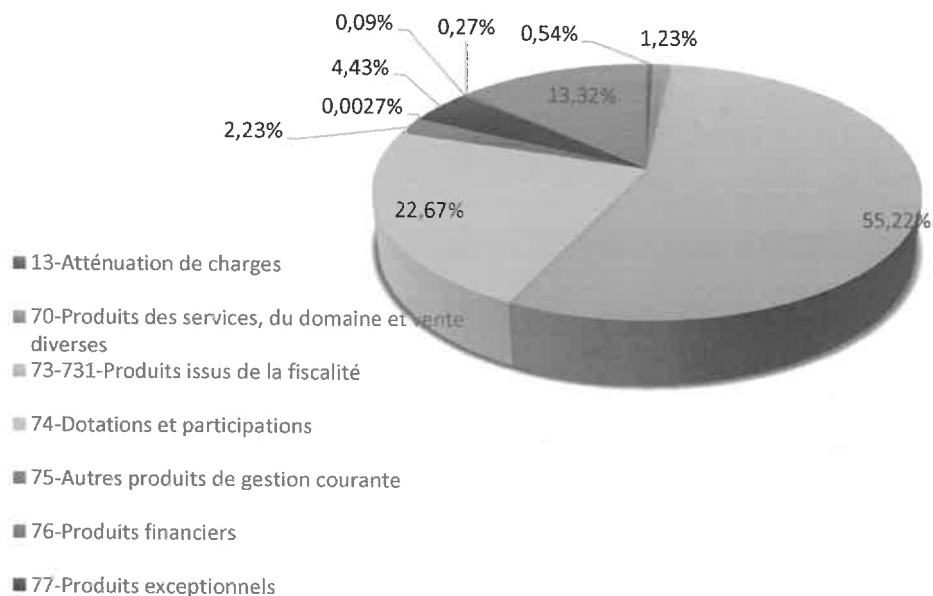
❖ Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 s'élèvent à **4 424 803€**, montant auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2024 : **679 920€**, soit un total de **5 104 723€**.

Tableau des recettes de fonctionnement 2025 par chapitre :

Chapitre	Libellé	BP 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025
			Titres émis
013	Atténuation de charges	15 000 €	27 452 €
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	77 700 €	62 735 €
73-731	Produits issus de la fiscalité	2 717 410 €	2 818 842 €
74	Dotations et participations	1 099 375 €	1 157 111 €
75	Autres produits de gestion courante	82 000 €	114 068 €
Total des recettes de gestion courante		3 991 485 €	4 180 208 €
76	Produits financiers	100 €	137 €
77	Produits exceptionnels	0 €	226 007 €
78	Reprises sur provisions	0 €	4 418 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 991 585 €	4 410 770 €
042	Opérations transferts/section	14 050 €	14 033 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 050 €	14 033 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 008 635 €	4 424 803 €
<i>R 002 solde d'exécution positif reporté 2024</i>		<i>679 919 €</i>	<i>679 919 €</i>
Total des recettes de fonctionnement		4 685 555 €	5 104 723 €

👉 Des **recettes de fonctionnement bien plus élevées que prévues**. Les recettes de fonctionnement excèdent les prévisions du fait d'une dynamique fiscale favorable et de la montée en charge d'investissements communaux générateurs de recettes.



1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles retracent les recettes venant en diminution des charges de personnel supportées par la collectivité. Il s'agit de remboursements ou de reversements perçus en contrepartie de dépenses initialement imputées au chapitre 012 (remboursements de la sécurité sociale des agents en Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), remboursement pour délégation syndicale), et représentent **27 452€** en 2025.

2) Les recettes des services du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre s'élève à **62 735€** en 2025, diminution expliquée par la baisse des ventes de concession du cimetière, ainsi que le remboursement par la communauté des frais d'utilisation des locaux de l'école Sand qui sont de **15 125€** en 2025.

3) La fiscalité (chapitre 73 et 731)

731 Fiscalité locale : Ce chapitre enregistre une légère augmentation, soit un total de **2 578 627€** en 2025.

Pour mémoire les taux votés par la commune n'ont pas été augmentés depuis 2012 et s'établissent à : Foncier bâti : 52,09 % / Foncier non bâti : 82,84 % / Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 16,83 %

73 Impôts et taxes : **240 215€** en 2025, chapitre comprenant une baisse de 16% des droits de mutation à titre onéreux s'établissant à 116 741€ en 2025, ainsi que les attributions de la communauté de communes pour 66 510€ et le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 56 964€ en baisse de 6%.

4) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre présente une légère augmentation et affiche **1 157 111€** en 2025. La Dotation de Solidarité Rurale, la participation de l'état et du département présentent une augmentation, alors que la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation Forfaitaire des Communes sont en diminution.

5) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes de gestion courante, notamment composées par les revenus locatifs, remboursement de l'utilisation des locaux pour la PMI par le département, le remboursement des sinistres. Grace à l'encaissement des loyers de la gare, il y a une augmentation de ces recettes et le montant du chapitre 75 représente **114 068€** en 2025.

6) Les produits et participations (chapitre 76)

Ce chapitre comprend des revenus des actions et parts sociales, des dividendes, des intérêts de produits financiers ou encore des produits de cession. Ils représentent **137€** en 2025.

7) Les produits spécifiques (chapitre 77)

Le chapitre 77 retrace les produits spécifiques, comprenant principalement les reprises sur subventions d'investissement ayant financé des immobilisations amortissables, enregistrées au rythme de l'amortissement des biens concernés.

Il intègre également les produits issus de l'annulation de mandats, ainsi que les produits de cession d'éléments d'actif enregistrés au compte 775, participant à l'équilibre de la section de fonctionnement. Elles représentent **226 007€** en 2025, en grande partie due à la vente du terrain LE FESC.

8) Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78)

Elles correspondent aux écritures de reprise des subventions venant financer les actifs amortissables. Elles représentent **4 418€** en 2025.

ii Le résultat de clôture de la section de fonctionnement (y compris le résultat reporté 2024) s'élève à **1 479 999.26€** pour l'année 2025.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement, qui concerne des dépenses et recettes récurrentes liées à la gestion quotidienne, la section d'investissement porte sur les projets de la commune à moyen et long terme. Elle regroupe des actions, dépenses et recettes exceptionnelles visant à développer et moderniser les infrastructures, équipements et services de la collectivité. L'investissement contribue ainsi à l'accroissement du patrimoine communal et à la consolidation de sa capacité à répondre aux besoins futurs de la population.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur de la constance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : les recettes sont issues essentiellement par l'autofinancement, des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), des taxes d'aménagement perçues par la commune et du recours à l'emprunt si nécessaire.

Dans le cadre de l'affectation des résultats en M57, les restes à réaliser sont à prendre en compte au même titre que le résultat de la section de Fonctionnement et que le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Concernant les **restes à réaliser**, il s'agit des dépenses qui ont été engagées (marchés conclus...) mais non mandatées au 31 décembre, et des recettes qui sont certaines (subventions notifiées, contrats d'emprunt signés...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats qui intervient lors du vote du budget. S'il ressort de leur affectation un besoin de financement, celui-ci est couvert à due concurrence par une partie de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture.

En 2025, le montant total des restes à réaliser est de **29 825€** en dépenses et de **695 885€** en recettes, soit un solde **positif de 666 060€**, qui s'explique principalement par le report de études et travaux non achevés dans les temps et au décalage d'encaissement des subventions.

❖ Les dépenses d'investissement

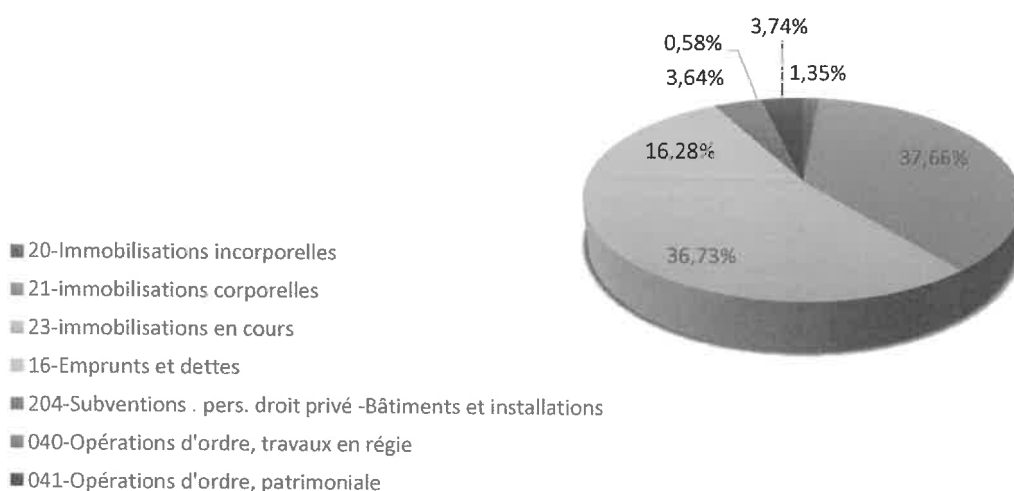
Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 419 194€ en 2025 contre 1 628 043€ en 2024.

Tableau : Dépenses d'investissement 2025 par chapitre

Chapitre	Libellé	BP 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	Restes à réaliser au 31/12/2025
			Mandats émis	
20	Immobilisations incorporelles	97 896 €	32 771 €	20 464 €
21	Immobilisations corporelles	1 012 741 €	911 133 €	9 361 €
23	Immobilisations en cours	1 301 436 €	888 645 €	
Total des dépenses d'équipements		2 412 073 €	1 832 549 €	29 825 €
16	Emprunts et dettes	394 300 €	393 960 €	
204	Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	87 147 €	88 176 €	
Total des dépenses réelles d'investissement		481 447 €	482 136 €	0 €
040	Opérations d'ordre, travaux en régie	14 050 €	14 033 €	
041	Opérations d'ordre, patrimoniale	90 477 €	90 476 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		104 527 €	104 509 €	0 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		2 998 047 €	2 419 194 €	29 825 €

👉 Un budget globalement bien exécuté, grâce à une gestion maîtrisée des AP/CP, il y a un faible niveau de restes à réaliser 2025.



1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette est de **393 960€** en 2025, en hausse.

Cette hausse est due à l'intégration des 2 emprunts réalisés en 2024 et à la baisse du taux du livret A (augmentation de la part du capital).

💡 La baisse du taux du livret A réduit le coût des intérêts (D.F.), ce qui permet à l'échéance totale de rembourser davantage de capital (D.I.). Il s'agit d'un effet mécanique des prêts amortissables à taux variable avec **annuités constantes**, contrairement aux prêts à **amortissement progressif**, où le montant total de l'annuité (capital + intérêts) diminue progressivement au fil du temps.

2) Les principales opérations d'investissements réalisés en 2025 sont les suivantes :

L'année 2025 a vu le lancement et/ou l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs sur :

LE PATRIMOINE COMMUNAL :

- Poursuite des travaux d'accessibilité à la **salle des fêtes**, 99 463€
- Création d'un **terrain A8 en synthétique**, 606 902€
- Achèvement des **travaux Gare tranche 1**, 137 094€
- **Ecole maternelle F. Dolto** : Remplacement menuiseries, badgétisation, films solaires, volets roulants... pour un total de 57 413€
- Installation au cimetière d'un nouveau **colombarium**, 6 200€
- Clôture financière de la **borne de recharge électrique**, 5 084€, et de la **mise aux normes Eclairage Public**, 14 713€ de reste à charge sur coût total de travaux de 345 000€ HT, sous maîtrise d'ouvrage d'Hérault Energies (via le fonds vert).

LA VOIRIE :

- **Aménagement rues du Ballast et des Amandiers** pour un montant dépensé sur 2025 de 607 702€ de travaux, 11 457€ d'études et 153 984€ de réseaux secs (déduction faite des aides d'Hérault Energies), subventionné à hauteur de 60 000€.

MAIS AUSSI DES ÉTUDES AVANT PROJETS concernant :

- Aménagement du **centre ancien**, 24 062€
- Travaux d'aménagements d'ensemble (**bassin de rétention n°3**), 8 965€
- Réhabilitation de la **gare tranche 2**, 42 431€.

DES ACQUISITIONS et INVESTISSEMENTS RÉCURRENTS :

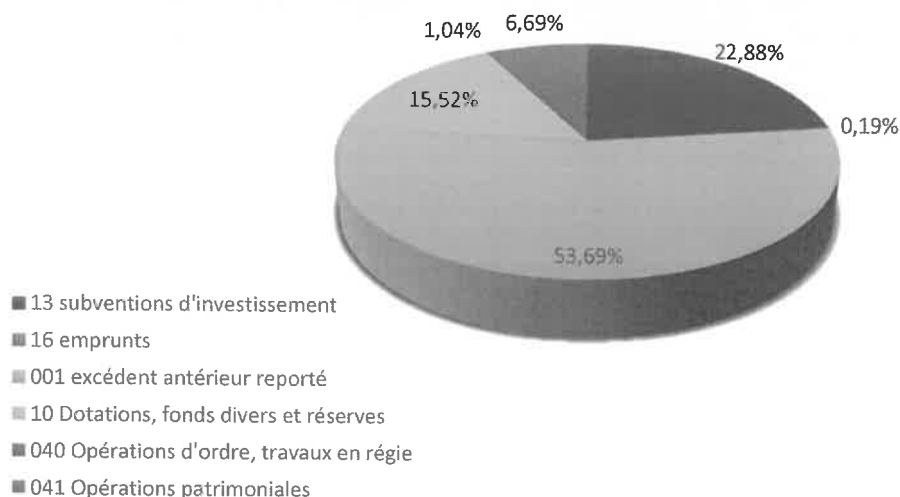
- **Vidéo protection**, 9 200€ (rond-point de la Barthe) et une caméra nomade
- **Informatique**, 855€
- **Véhicules** : tracteur 84 000€, balayeuse 10 272€, Toyota Yaris 13 379€, Nissan CCC 2 000€
- **Jeux ludothèque**, 1 000€ et boîte à lettres pour la médiathèque
- **Sèche mains école Arc-en-ciel**, 1 097€
- Installation à l'école maternelle et primaire d'un **système d'alerte anti-intrusion**, 2 891€
- **Matériels pour le service technique**, 2 751€ (Rotofil, téléphones)

❖ Les recettes d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement au 31 décembre 2025 s'élèvent à **1 011 297€**, montant auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2024 : **726 217€**, soit un total de **1 737 297€**.

Tableau : Recettes d'investissement 2025 par chapitre

Chapitre	Libellé	BP 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	Restes à réaliser au 31/12/2025
			Titres émis	
13	subventions d'investissement	1 014 780 €	309 481 €	695 885 €
16	emprunts	0 €	2 544 €	
001	excédent antérieur reporté	726 217 €	726 217 €	
Total des recettes d'équipements		1 740 997 €	1 038 242 €	695 885 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 773 €	209 921 €	
204	Subventions d'équipement versées	7 000 €	0 €	
21	immobilisations corporelles	210 000 €	0 €	
021	autofinancement	585 210 €	0 €	
Total des recettes réelles d'investissements		978 983 €	209 921 €	0 €
040	Opérations d'ordre, travaux en régie	176 790 €	398 874 €	
041	Opérations patrimoniales	90 477 €	90 477 €	
024	Produits de cession	10 800 €	0 €	
Total des dépenses d'ordre		278 067 €	489 351 €	0 €
Total des recettes d'investissement cumulées		2 998 047 €	1 737 514 €	695 885 €

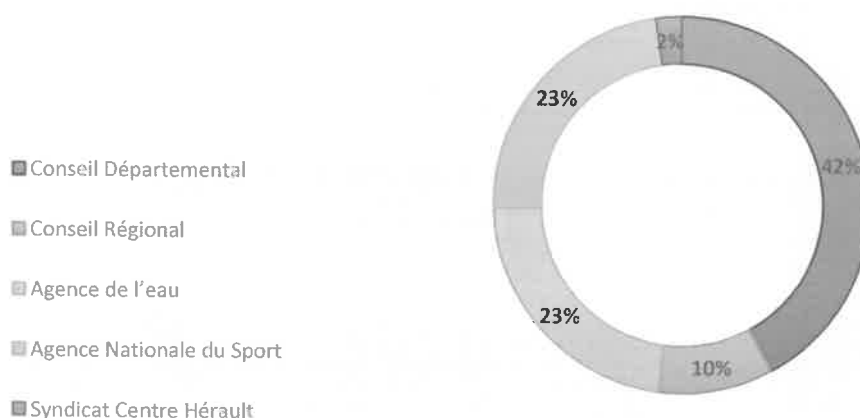


👉 **L'autofinancement** constitue une ressource majeure des recettes d'investissement. Il reflète la solidité financière de la collectivité et contribue au financement des projets tout en limitant le recours à l'emprunt.

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes d'investissement en 2025 se composent de :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), à savoir un prélèvement sur les recettes de l'Etat dans le but de contribuer financièrement aux investissements des collectivités territoriales pour 160 931€,
- La Taxe d'aménagement pour 48 990€,
- Les subventions de l'Etat, de la région et du département pour 309 481€ :
 - 130 292€ de la part du Conseil Départemental
 - 30 526€ de la part du Conseil Régional
 - 70 062€ de la part de l'Agence de l'eau
 - 71 400€ de la part de l'Agence Nationale du Sport
 - 7 000€ de la part du Syndicat Centre Hérault



- L'excédent d'investissement 2024 pour 726 217€,
- Les dotations aux amortissements et opérations patrimoniales pour 398 874€,
- Les opérations patrimoniales pour 90 476€,
- Les dépôts et cautionnement pour 2 544€.

❖ Les Restes à réaliser 2025

Des restes à réaliser sont à reporter au BP2026 pour **29 825€ en dépenses**, notamment pour l'avenant au marché de révision du PLU, le système de régulation de chauffage de la salle des fêtes et le solde des études pré opérationnelles du centre-ville, et pour **695 885€ en recettes**, correspondant pour la plupart à des retards d'encaissement de subventions (Accessibilité, terrain A8, gare ...).

■ Le résultat de clôture de la section investissement (y compris les restes à réaliser et le résultat reporté 2024) s'élève à **- 15 619.68€** pour l'année 2025.

III. Les données synthétiques du C.F.U 2025

❖ Agrégats financiers et ratios légaux

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Au 31 décembre 2025 :

- **Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)** représente en 2025 **1 184 699€**.
L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.
- **L'épargne nette** est de **791 190€** en 2025.
- **Le ratio de désendettement se décline au travers de** l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement.
- **La capacité de désendettement** est un ratio permettant d'apprécier le niveau d'endettement. Exprimé en années, il représente la durée théorique que mettrait la Commune pour rembourser tous ses emprunts si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.
Il a été diminué presque de moitié, passant de 6,7 années de CAF en 2024, à **3,65 années en 2025**, niveau très inférieur aux seuils de vigilance retenus par la Chambre régionale des comptes.
- Le **solde de la section d'investissement** est - **681 680€** (Hors restes à réaliser).

S'agissant des ratios légaux :

		4 083,00	4 074,00	Seuils d'alerte	Moyenne nationale 2024 de la strate*
	POPULATION INSEE				
Ratio n°1	DRF /HAB.	879,12	791,87		987,00 €
Ratio n°2	Imposition directe /HAB.	590,74	591,74		562,00 €
Ratio n°3	RRF/HAB.	1 048,70	1 082,66		1 212,00 €
Ratio n°4	D. equip. /HAB.	298,56	471,46		421,00 €
Ratio n°6	DGF/HAB.	243,60	244,60		162,00 €
Ratio n°7	Dépenses personnel/DRF	50,57%	55,79%		53,40%
Ratio n°5	DETTE/POP.	1 132,84	1 062,82		724,00 €
Marge autofinancement courant					
Ratio n°9	Coefficient d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF	92,38%	81,80%	<=100%	87,80%
Ratio n°10	dépenses équipement brut/RRF	28,47%	44%		34,80%
Ratio n°11	Dette/RRF (taux endettement)	108,02%	98,17%	<=120%	59,70%
Rigidité des charges structurelles					
	(charge personnel + annuité emprunt (intérêts+capital))/RRF	54,86%	52,74%	<=65%	

*Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

❖ La dette

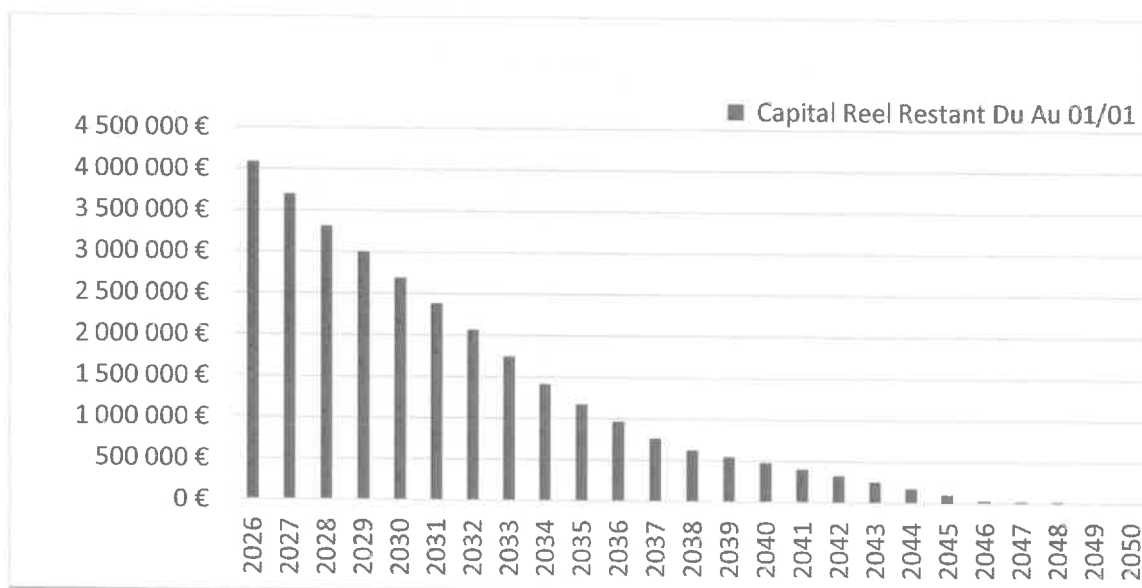
La dette de la commune au 31/12/2025 se compose de 12 prêts dont 4 à taux révisable.

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représentait en 2025 : **4 329 921.59€**.

La durée totale de la dette encore échue est de **24 ans** (extinction de la dette en 2050).

La collectivité dispose ainsi d'une **solvabilité excellente**, lui permettant de financer ses investissements, d'assurer le remboursement de sa dette et de préserver des marges de manœuvre budgétaires durables.

- Profil d'extinction de la dette



Le Maire,

Claude VALERO

